



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Prochain ramassage des encombrants :

- **mardi 25 février**

Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi 21 février avant midi**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°4/2020 du 16 janvier 2020, une modification simplifiée du PLU a été prescrite.

Par délibération n°1/2020 du 28 janvier 2020, le conseil municipal a fixé les modalités de la mise à disposition au public du projet de modification, lesquelles sont :

- la mise à disposition du dossier de modification simplifiée en Mairie,
- la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie,
- la mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune,
- la publication d'un avis de mise à disposition dans le flash mensuel d'informations communales.

Les pièces du projet, ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, sont mis à disposition du public au secrétariat de Mairie depuis **le jeudi 6 février jusqu'au vendredi 6 mars inclus**, aux jours et horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi : 8h-12h/14h-17h).

Cet arrêté et cette délibération seront consultables en Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Suite à l'enquête publique relative au projet de Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux des Nappes Plio-Quaternaires de la Plaine du Roussillon qui s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre 2019 sur le territoire de la commune, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les PO :

<http://www.pyrenees.orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Enquetes-Publiques-Eau/Enquete-publique-SAGE-Nappes-du-Roussillon>

Ce rapport est également disponible à la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur son site.

RADIO CROCHET

La 25^{ème} édition du festival RADIO CROCHET aura lieu le **samedi 15 février à 21h** à la salle des fêtes pour la sélection « Les Aspres Roussillon ».

Lors de cette soirée, un jury sélectionnera un(e) candidat(e) pour la finale départementale prévue le 4 juillet au Palais des Rois de Majorque.

Réservez cette soirée pour venir soutenir les candidat(e)s
Entrée gratuite – Buvette sur place

CONCERT

Dimanche 23 février à 16h, la chorale Thuirinoise " le Chœur de l'Aspre" donnera un concert en l'église de Trouillas et offrira au public un répertoire varié.

Entrée gratuite avec participation libre.

ASSOCIATION FA SI LA LIRE

Une séance de cinéma tout public aura lieu le **vendredi 21 février** à 20h30 à la salle des fêtes avec à l'affiche « Le voyage du docteur Dolittle ». Tarif unique 3€



Depuis sept ans, l'extravagant Dr. John Dolittle pleure la perte de sa femme adorée. Reclus dans son manoir, le célèbre docteur et vétérinaire de l'Angleterre de la Reine Victoria vit seul entouré d'animaux exotiques.

Le scientifique, capable de parler aux animaux, doit sortir de sa retraite quand la jeune souveraine tombe malade. Il est chargé de trouver un remède qui se trouve sur une île mystérieuse. A bord de son voilier, il est accompagné par un gorille angoissé, un canard exubérant mais qui n'en fait qu'à sa tête, une autruche et un ours polaire. Ensemble, ils vont vivre de folles aventures, où ils croiseront Rassouli, un ancien ennemi et des créatures étranges...

CONTAINERS

Après chaque passage de la benne, les containers doivent être rentrés dans les propriétés. Les maisons au centre du village ont été équipées de containers plus petits afin de les stocker plus facilement à l'intérieur. Si ce n'est pas le cas, se rapprocher du secrétariat de la Mairie.

D'autre part, **si des bacs sont dégradés** : couvercles, containers ou roues cassées, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture qui les commandera à la Communauté de Communes.

Le nettoyage est à la charge du propriétaire.

RECTIFICATIF BULLETIN MUNICIPAL

- Correspondante de l'indépendant

Au lieu de : andreetaillole@free.fr

lire : andree.taillole@free.fr

D'autre part, les administrés n'ayant pas reçu le bulletin annuel dans leur boîte aux lettres peuvent se le procurer à l'accueil de la Mairie.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE / JDC

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT – C'EST OBLIGATOIRE.

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Pour effectuer cette démarche Il faut se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire, en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Important :

En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer sa nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation !

Renseignements : Centre du Service National de Perpignan

Tél. : 04.68.35.85.85 - mail : csn-perpignan.jdc.fct@intradef.gouv.fr

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU LIEES A L'ETAT DES NAPPES SOUTERRAINES

Le Préfet des Pyrénées Orientales a prolongé les mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines par l'arrêté préfectoral n°2019354-0001.

Vous pouvez consulter cet arrêté en Mairie, sur le site internet : www.pyrenees-orientales.gouv.fr ou sur le site de Commune.

Ces mesures de restrictions sont applicables tous les jours de 8h à 20h jusqu'au 28 février 2020.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Etes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Tout électeur peut s'assurer de son inscription sur les listes électorales d'une commune en ligne :

Deux sites possibles :

- site de la Préfecture « pyrenees-orientales.gouv.fr »
Rubrique « Elections municipales et communautaires 2020 »
Onglet « Vérifier sa situation électorale »,
- site du service public :
service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Ce site permet aussi à n'importe quel électeur d'éditer directement une attestation d'inscription sur les listes électorales.

Un délai supplémentaire pour l'inscription est accordé jusqu'au 5 mars dans certains cas, notamment pour les jeunes qui auront 18 ans entre le 7 février et le 14 mars et qui n'auraient pas été inscrits automatiquement. Il est possible de faire une demande d'inscription en se rendant à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le formulaire de demande d'inscription, par courrier adressé à la mairie ou en ligne sur le site Service-public.fr.

Vote par procuration

Vous souhaitez voter, mais vous serez absent lors des prochaines élections. Vous devez vous présenter à la gendarmerie, muni de l'état civil complet de votre mandataire. Un formulaire sera rempli sur place. Vous pouvez également remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante https://www.formulaires-modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

POUR INFORMATION

Du niveau 3ème à BAC + 5, de 17 à 30 ans, l'Armée de l'air recrute et forme dans plus de 50 métiers différents, offrant aux jeunes qui rejoignent ses rangs une première expérience professionnelle valorisante et de véritables parcours de carrière au sein de l'institution.

[PLUS D'INFORMATION SUR : DEVENIR-AVIATEUR.FR](http://PLUS-D'INFORMATION-SUR-DEVENIR-AVIATEUR.FR)

Bureau Armée de l'Air

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Caserne Joffre, rue Vielledent à PERPIGNAN

Tél. : 04.68.08.22.93

Mail : cirfa-air-perpignan.sec.fct@intradef.gouv.fr